



2024/2025

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception : Passage en commission : OUI NON

École : Avis de la commission :
Favorable Défavorable

J. Ponsy P. Soulages J. Delteil

Niveau : Date de visa et cachet :

P.S M.S G.S C.P CE1 CE2 CM1 CM2

Dossier d'inscription pour la première entrée à l'école maternelle ou élémentaire de Grabels et aux services périscolaires (un dossier par enfant. Date butoir : vendredi 12 avril)

Enfant à inscrire

Nom : Adresse :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Code postal et ville :

Lieu de naissance (commune et département, ou pays étranger) :

Sexe : Fém. Masc.

Personnes ayant l'autorité parentale sur l'enfant

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Personne morale Nom : Prénom : Date de naissance : Profession : Courriel : Tél domicile : Tél portable : Adresse (si différente de celle de l'enfant) : <input type="checkbox"/> Accepte de recevoir des informations par mails et sms	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Personne morale Nom : Prénom : Date de naissance : Profession : Courriel : Tél domicile : Tél portable : Adresse (si différente de celle de l'enfant) : <input type="checkbox"/> Accepte de recevoir des informations par mails et sms
---	---

Situation familiale

- Marié
 Vie maritale ou PACS
 Divorcé(e) ou séparé(e)
 Célibataire
 Veuf(ve)

Merci de ne pas agraffer vos documents

Année scolaire 2024/2025

Inscriptions aux services périscolaires et Facturation

Les réservations pour les temps périscolaires et extrascolaire (Accueil du matin et du soir, restauration scolaire et centre de loisirs) s'effectuent sur le portail famille de la commune : https://portalsl.agoraplus.fr/grabels/pck_home.home_view#/

Vous devez au préalable créer votre compte en cliquant sur « je créé mon compte » puis suivre les instructions (munissez-vous de deux justificatifs de domicile).

Précisez le type de menu souhaité pour la restauration (un seul choix possible, valable toute l'année) :

- Menu classique Menu alternatif (sans viande)

La Commune de Grabels applique une tarification progressive, en fonction du quotient familial CAF détenu par chaque foyer, mise à jour en début d'année scolaire et en début d'année civile. Pour les familles non affiliées à la Caisse d'Allocations Familiales, le quotient familial est obtenu d'après les informations contenues dans le dernier avis d'imposition (revenu mensuel fiscal de référence divisé par le nombre de parts).

La démarche de mise à jour de votre tarification est à effectuer sur votre portail famille durant les périodes mentionnées.

Les familles ne souhaitant pas communiquer leur quotient familial ou leur avis d'imposition se voient appliquer le tarif de la tranche maximale.

Si vous le souhaitez, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique mensuel en fournissant l'Imprimé SEPA renseigné et un RIB (à retirer en Mairie ou en téléchargement sur www.ville-grabels.fr).

Autorisations

Droit à l'image : (cocher la case)

- En cochant cette case, nous, signataires de cette inscription agissant en tant que représentants légaux de l'enfant concerné, **autorisons** à ce que ledit enfant soit pris en photo ou filmé et que ces documents puissent servir à titre gracieux dans le cadre de la communication de la ville de Grabels, sur tous types de supports.
- En cochant cette case, nous, signataires de cette inscription agissant en tant que représentants légaux de l'enfant concerné, **n'autorisons pas** que ledit enfant soit pris en photo ou filmé dans le cadre de la communication de la ville de Grabels.

Autorisations : (cocher les cases)

Nous soussignés,

- Autorisons notre enfant à participer à toutes les activités et sorties organisées.
- Autorisons notre enfant à partir seul après les temps périscolaires de l'après-midi et du soir, ainsi qu'après l'accueil de loisirs mercredis et vacances. (Pour les enfants d'élémentaire uniquement)

Précisions utiles concernant la santé de votre enfant

(allergie ou intolérance alimentaire, asthme, autre problème de santé, etc.)

.....

.....

.....

.....

L'enfant bénéficie-t-il d'un PAI ? (précisez :)	<input type="checkbox"/> Oui (si oui, il est nécessaire que vous preniez contact avec la direction de l'école et/ou la structure périscolaire concernée)
Cocher la case si l'enfant doit amener un panier repas	<input type="checkbox"/>
vos enfant est-il bénéficiaire de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Nom du médecin traitant et téléphone :

Nom assurance scolaire et n° de contrat :

Nous soussignés,

- Autorisons la ville de Grabels à prendre, le cas échéant, toutes les mesures d'urgence y compris le transfert en milieu hospitalier, rendues nécessaires par l'état de santé de notre enfant.

Merci de ne pas agraffer vos documents

Année scolaire 2024/2025

Personne(s) majeure(s), autre que les représentants légaux, à contacter en cas d'urgence et autorisée(s) à venir chercher l'enfant à la sortie de la classe et des temps périscolaires munie(s) de sa (leur) carte d'identité

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Adresse	Téléphone(s)

Pièces justificatives à fournir (copies)

- ✓ Livret de famille ou acte de naissance avec filiation
- ✓ Pièce d'identité des deux parents et ayant autorité parentale
- ✓ 2 justificatifs de domicile de moins de trois mois établis au nom d'au moins un responsable légal de l'enfant (taxe d'habitation, bail, acte notarié d'achat ou attestation d'achat du logement, quittance de loyer, assurance habitation, facture de gaz ou d'électricité). Les attestations d'hébergement rédigées par un tiers et les factures de téléphone mobile ne sont pas recevables.
- ✓ Carnet de santé (uniquement pages des vaccinations) ou un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.
- ✓ En cas de changement d'établissement, certificat de radiation de l'école précédente indiquant la date d'effet de la radiation.
- ✓ En cas de séparation, copie du jugement du tribunal précisant les modalités de garde et d'autorité

Le traitement de votre dossier donnera lieu à l'édition d'un certificat scolaire signé par l'administration. Le dossier sera alors transmis à la direction de l'école.

Il vous appartient de prendre rendez-vous avec la direction de l'établissement scolaire de votre enfant pour finaliser les modalités d'inscription.

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par la direction de l'école dans le logiciel de l'Éducation nationale, « Onde 1^{er} degré ». Le Maire de la Commune est également destinataire de ces données dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Nous attestons sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et nous engageons à signaler à la ville de Grabels tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité. Tout usage délibéré de faux est passible de peines prévues par le code pénal.

Nous soussignés, certifions avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour notre enfant dans le cadre des activités péri et extra scolaires.

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires et en acceptons les modalités de fonctionnement.

A Grabels, le

« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite Parent ou représentant(e)	« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite Parent ou représentant(e)
Signature	Signature

Dossier à remettre en main propre au service scolaire avant le 12 avril aux heures de permanences suivantes :

- **Mercredi et Vendredi de 14h30 à 16h30**

Ou à l'accueil de la Mairie annexe – Espace Communal de la Valsière aux horaires d'ouverture.

Pour plus d'informations : www.ville-grabels.fr rubrique jeunesse/affaires scolaires

ou contacter le service des affaires scolaires au 04 67 10 03 54 ou affaires.scolaires@ville-grabels.fr

Accès aux fichiers :

En application de la loi du 06/01/1978, modifiée par la loi du 06/08/2004, relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que :

- Les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la ville de Grabels, de l'Éducation Nationale, de la Recette des Finances et de la CAF.
- Vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.

Merci de ne pas agraffer vos documents

Année scolaire 2024/2025